



FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE RETRAITÉS DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE DE PROXIMITÉ

Correspondance : M. Ferraguti 12 D Imp L. Michaud 58640 Varennes-Vauzelles
06.71.51.40.56 info.fenarac@gmail.com Facebook www.fenarac.fr

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FENARAC Jeudi 3 octobre 2024 à Mauges-sur-Loire

RÉSOLUTIONS

La FENARAC, organisation représentative des retraités de l'artisanat et du commerce de proximité depuis 1984, apporte sa contribution aux grands chantiers en cours, en matière de pouvoir d'achat, de droits sociaux et fiscaux.

Réunis en assemblée générale, le 3 octobre 2024, les Présidents ou délégués représentant ses 72 associations départementales et interdépartementales réparties sur toute la France, ont voté les résolutions suivantes.

POUR GARANTIR DES RETRAITES DECENTES

- ➔ **Indexer les retraites sur l'évolution du salaire annuel moyen**, sur le taux réel d'inflation, pour maintenir le pouvoir d'achat des retraités en phase avec celui des actifs.
- ➔ **La retraite RCO devrait être augmentée à la même date que les autres retraites complémentaires.**
- ➔ **Une indexation garantie pour l'ensemble des retraités**, par l'application d'un même taux pour tous.
- ➔ **Améliorer les pensions de réversion :**
 - ✧ **Réversions de base :** porter leur taux de 54 % à 60 %, relever leur plafond de ressources pour augmenter le nombre de bénéficiaires, supprimer le mécanisme de l'allocation différentielle pour restituer une pension complète au conjoint survivant.
 - ✧ **Réversions des régimes complémentaires :** supprimer le plafond de ressources quand il existe.
- ➔ **Garantir un montant minimum de 1 500 € net de retraites** pour tous les retraités ayant eu une carrière complète, dès lors qu'ils ont la durée d'assurance leur donnant le taux plein.

POUR UN MEILLEUR ACCES AUX SOINS

- ➔ **Rendre obligatoire pour tous les retraités une couverture complémentaire santé**, comme pour les actifs, avec un socle minimal de garanties de qualité, adaptés à leurs besoins.
- ➔ **Prendre en charge les cotisations des retraités à la complémentaire santé**, par l'instauration d'une mesure fiscale (crédit d'impôt), comme pour les actifs. **Revaloriser le plafond d'accès à l'ACS.**
- ➔ **Prendre des mesures efficaces pour mieux répartir les médecins sur le territoire français et réduire les délais de rendez-vous**, les inciter à s'installer dans les zones délaissées par eux. En contrepartie les patients **doivent honorer leur rendez-vous, ceux-ci doivent être annulés systématiquement en cas d'empêchement.**
- ➔ **Prendre mieux en charge les soins des personnes âgées**, par une coordination entre médecine de ville, hôpital, maison de retraite, par la création de filières spécifiques dans les hôpitaux, par l'amélioration de leur retour à domicile après une hospitalisation.

POUR MIEUX PRENDRE EN CHARGE LES PERSONNES DEPENDANTES ET LES SOULAGER DU POIDS FINANCIER REPOSANT SUR ELLES

- ➔ **Augmenter l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA), à domicile et en établissement.**
- ➔ **Supprimer l'inégalité de traitement entre assurés**, résultant de la diversité des pratiques des départements attribuant l'APA.
- ➔ **Baisser d'urgence le coût du reste à charge des maisons de retraite pesant sur le résident**, en revalorisant le montant des aides sur les frais d'hébergement.
- ➔ **Intensifier le soutien aux aidants**, en prenant en compte la réforme qui prévoit la création d'une assurance spécifique pour les aidants sur le modèle de l'assurance vieillesse pour les parents au foyer.
- ➔ **Faciliter le libre choix entre maintien à domicile et hébergement en institution**, en améliorant les services d'aides à domicile, en développant les solutions d'hébergement temporaire et le nombre de places pour ceux dont la sévérité du handicap l'impose.
- ➔ **Rendre obligatoire la souscription d'une assurance complémentaire dépendance**, dès l'entrée dans la vie active.

LA FIN DE VIE – LES SOINS PALLIATIFS

- ➔ **Mettre en œuvre le projet de loi d'une stratégie décennale** pour des soins d'accompagnement pour renforcer les soins palliatifs, pour améliorer la prise en charge de la douleur et l'accompagnement de la fin de vie.
- ➔ **Créer une unité de soins palliatifs par région avec une couverture dans chaque département.**
- ➔ **Créer des maisons d'accompagnement pour accueillir les personnes gravement malades** ne pouvant rester seuls à domicile, ainsi qu'une **filiale universitaire de médecine palliative**, de soins d'accompagnement.